

Mesdames et Messieurs

Membres du Conseil Municipal

Direction de la Citoyenneté, du suivi juridique et des marchés publics

Dossier suivi par Dominique HAUDIQUET
Responsable du service du conseil municipal
☎ 02 47 88 11 02 – Fax : 02 47 42 29 82
Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr

Fondettes, le 19 juin 2017

Objet : Conseil municipal du 30 juin 2017

Pièce(s) jointe(s) : 1 extrait de l'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégués et de suppléants pour la constitution du collège électoral des sénateurs

Madame, Monsieur, Chers Collègues,

Par décret n°2017-1091 du 2 juin 2017, les conseils municipaux sont convoqués pour la désignation de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit et il y a lieu de procéder à la désignation des suppléants par les conseillers municipaux en fonction.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la mairie de Fondettes **le 30 juin 2017 à 19 heures, salle du conseil municipal**, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

La présente convocation est accompagnée d'un extrait de l'arrêté préfectoral indiquant le mode de scrutin et le nombre de suppléants à élire (9 suppléants pour les délégués de Fondettes). Conformément à l'article R.133 du code électoral, l'élection se fait sans débat au scrutin secret.

Ordre du jour

1 – Élection des délégués et des suppléants devant faire partie du collège électoral des sénateurs.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Collègues, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire de Fondettes,

Cédric de OLIVEIRA